Présentation de la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens

Trois décisions concrètes

29 avril 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Certains produits ou objets d'usage quotidien, tels que détergents, matières plastiques, cosmétiques, textiles, peintures, contiennent des substances aux propriétés de perturbateurs endocriniens. Les perturbateurs endocriniens regroupent en effet de nombreuses substances chimiques pouvant interférer avec la régulation hormonale des êtres vivants et toucher la reproduction, la croissance, le développement, le comportement, etc. Les effets sur la santé humaine et sur l'environnement aujourd'hui documentés appellent à l'action afin de **prévenir les risques et limiter l'exposition, en particulier celle des populations sensibles, femmes enceintes et jeunes enfants.**

Lors de la Conférence environnementale de septembre 2012, le Gouvernement s'est engagé à élaborer une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Cette démarche doit permettre à la France d'être **motrice dans la préparation de la stratégie de la Commission européenne sur les perturbateurs endocriniens**.

Les ministères de l'écologie et de la santé ont donc animé un groupe de travail réunissant l'ensemble des parties prenantes : élus des Parlements français et européens, organismes publics de recherche, d'expertise et de surveillance, associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, représentants d'entreprises et organisations professionnelles, ministères concernés. Réuni à six reprises au premier semestre 2013, ce groupe de travail a formulé de nombreuses propositions dans un rapport qui a ensuite fait l'objet d'une consultation internet du public à l'automne 2013, recueillant plus de 1500 contributions.

S'appuyant sur ces travaux et après avis du Conseil national pour la transition écologique, le Gouvernement adopte **la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens**, qui s'articule autour de cinq avancées majeures :

1. **soutenir la recherche pour mieux connaître les perturbateurs endocriniens et leurs effets sur la santé et l'environnement,** notamment en finançant des programmes de recherche et en mettant en place une plateforme public-privé qui permettra de réduire les délais des tests sur les substances chimiques ;
2. **développer l'innovation dans l'industrie, en stimulant la mise en œuvre de produits de substitution innovants et non toxiques ;**
3. **renforcer l'expertise et lancer dès cette année l'analyse d'au moins huit substances chimiques par an suspectées d'être des perturbateurs endocriniens** ;
4. **porter ce sujet majeur de santé publique au niveau européen et faire de la France un pays moteur** de la protection de la santé et l'environnement en Europe ;
5. **améliorer l'information des citoyens**, dans leur vie quotidienne comme sur les lieux de travail.

Cette stratégie sera publiée dans les tout prochains jours. Elle sera prise en compte dans le troisième Plan national santé-environnement en cours d'élaboration avec Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.

À l'occasion de cette présentation, **Ségolène ROYAL a annoncé trois décisions**.

1. Éliminer le bisphénol A des tickets de caisse

Dans les prochaines semaines, la France va proposer à l'Union européenne de demander la substitution du bisphénol A dans les « tickets thermiques » (qui désignent notamment les tickets de caisse et les reçus de carte bancaire), dont le contact peut être une source de contamination au bisphénol A, avec des suspicions de conséquences particulières pour les femmes enceintes et leurs enfants à naître.

Sans attendre l'issue de cette démarche européenne, qui devrait déboucher à la fin 2015, Ségolène ROYAL souhaite que les entreprises de distribution et grande distribution et les banques puissent s'engager de façon volontaire dans la suppression du bisphénol A dans leurs tickets de caisse, à l'instar de la démarche menée par certains distributeurs précurseurs.

La ministre va adresser dans les prochains jours un courrier aux entreprises de distribution et aux établissements bancaires pour les inviter à s'engager dans cette démarche et elle a demandé à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Inéris, un établissement public sous sa tutelle) de travailler dès maintenant au développement d-un label « ticket sans bisphénol A », qu'il pourra délivrer auprès des entreprises volontaires qui souhaitent s'engager dès maintenant.

2. Cibler les contrôles sur les phtalates dans les jouets

Pour renforcer la protection de la santé des enfants, Ségolène ROYAL a l'intention de mobiliser ses services et de proposer à Arnaud Montebourg, ministre de l'Économie, qui a la tutelle de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de cibler les contrôles sur les phtalates dans les jouets.

3. Annonce des 5 substances qui seront expertisées par l'Anses en 2014

Concernant les substances qui seront expertisées dès 2014 et sur proposition de la direction générale de la prévention des risques, Ségolène ROYAL a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) de travailler sur les substances suivantes :

Substance	Usages
Methyl-parabènes	Les parabènes sont utilisés comme conservateurs dans des aliments, des boissons, des cosmétiques et des produits pharmaceutiques (shampooings, crèmes hydratantes, mousses à raser, gels nettoyants, etc.). Effets sanitaires suspectés : se substituer aux œstrogènes naturels et dégrader la capacité du système reproducteur à fonctionner ; contribuer à l'obésité
BHA	Le BHA est utilisé comme conservateur dans des aliments et des emballages alimentaires, ainsi que pour la fabrication de caoutchoucs, de polymères, de cosmétiques et de produits pharmaceutiques. Effets sanitaires suspectés : perturbations supposées des hormones sexuelles, effets sur la fertilité documentés sur plusieurs espèces animales.
Composé de l'acide orthoborique	Cette substance est utilisée en grandes quantités pour la fabrication de plastiques, de lubrifiants, d'agents adhésifs, notamment dans la fabrication de produits de consommation courante, dont des jouets et articles de puériculture. Cette substance a été identifiée comme perturbateur endocrinien suspectés dans les listes établies par la Commission européenne.
DINCH	Ces deux substances sont utilisées pour fabriquer des plastiques dans des produits de consommation courante (jouets, articles de puériculture, etc.). Leur usage s'est développé pour remplacer des phtalates (DEHP, DBP, BBP) interdits en raison de leurs propriétés de toxiques pour la reproduction et perturbateurs endocriniens. Pas de suspicion sur ces deux substances, mais il apparaît indispensable de vérifier que ces substituts ne présentent pas de risque.
DEHTP	